



## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

### Identificateur de produit

Nom du produit Authority® Supreme Herbicide

### Autres moyens d'identification

Code du Produit 7604-A

Legacy Product Code F9314-3 (FO000995)

Synonymes  
PYROXASULFONE:  
3-[[[5-(difluorométhoxy)-1-méthyl-3-(trifluorométhyl)-1H-pyrazol-4-yl]méthyl]sulfonyl]-4,5-dihydro-5,5-diméthylisoxazole (CAS);  
3-[5-(difluorométhoxy)-1-méthyl-3-(trifluorométhyl)pyrazol-4-ylméthylsulfonyl]-4,5-dihydro-5,5-diméthyl-1,2-oxazole (IUPAC);  
  
, SULFENTRAZONE (FMC 97285):  
2',4'-dichloro-5'-(4-difluorométhyl-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthanesulfonamide (IUPAC name);  
N-[2,4-dichloro-5-[4-(difluorométhyl)-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]phényl] méthanesulfonamide (CAS name), Gomme xanthane

Ingrédient(s) actif(s) Pyroxasulfone; Sulfentrazone

Famille chimique Sulfonyloxazoline; Triazolinones

PCP # Pending (will be added when assigned)

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez tel que recommandé par l'étiquette

### Adresse du fournisseur

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales )  
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

### Numéro d'appel d'urgence

Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler :  
800-424-9300 (CHEMTREC – États-Unis)  
(703)-527-3887 (CHEMTREC – PCV – Reste du monde)

Urgences médicales :  
800-331-3148 (États-Unis et Canada)  
651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification****Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

**Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence****Vue d'ensemble des procédures d'urgence**

**Danger**

**Mentions de danger**  
H332 - Nocif par inhalation  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus


**Conseils de prudence - Prévention**

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage

**Conseils de prudence - Réponse**

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin  
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

**Conseils de prudence - Entreposage**

P405 - Garder sous clé

**Conseils de prudence - Élimination**

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon les directives de l'étiquette

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

**Autres informations**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Peut être nocif en cas contact avec la peau. Cause une légère irritation cutanée.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Famille chimique** Sulfonylioxazoline; Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Sulfentrazone	122836-35-5	20.66
Pyroxasulfone	447399-55-5	20.2

Propylène glycol	57-55-6	5-10
Toluene	108-88-3	1-5

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

#### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux</b>	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Ingestion</b>	Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.
<b>Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés</b>	Aucun connu.
<b>Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant</b>	Traiter en fonction des symptômes

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Mousse, Poudre sèche, Eau pulvérisée.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Aucun connu
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène, Oxydes d'azote (NOx).
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

<b>Précautions personnelles</b>	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
<b>Divers</b>	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.

**Méthodes de confinement** Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Nettoyez et neutralisez la zone de déversement, les outils et les équipements en lavant avec de l'eau de javel et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Manutention** Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.

**Entreposage** Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.

**Produits incompatibles** Aucun renseignement disponible

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Toluene (108-88-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 200 ppm Ceiling: 300 ppm	IDLH: 500 ppm TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: TWA 50 ppm Mexico: TWA 188 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Propylène glycol (57-55-6)	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> aerosol only  TWA: 50 ppm aerosol and vapor  TWA: 155 mg/m <sup>3</sup> aerosol and vapor	-
Toluene (108-88-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m <sup>3</sup> Skin

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ordre technique** Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié. Chaussures ou bottes sécurité.

**Protection des mains** Gants de protection

**Protection respiratoire** En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants

atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

**Mesures d'hygiène**

De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.

**Informations générales**

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>odeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>pH</b>	5.22 @ 22.7°C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 100 °C / > 212 °F
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	10.10 lb/gal (1.21 g/mL) @ 19.6°C
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	661 cSt @ 21.4 °C; 532cSt @ 21.4°C
<b>Viscosité, dynamique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Réactivité</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène, Oxydes d'azote (NOx).

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

DL50 orale 3129 mg/kg (rat)  
 DL50 épidermique > 5000 mg/kg (rat)  
 CL50 par inhalation > 2.07 mg/l 4 heures (rat)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant (lapin).  
 Corrosion cutanée/irritation cutanée Légèrement irritant (lapin).  
 Sensibilisation non sensibilisant

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Toxicité chronique** Pyroxasulfone: On s'attend à ce que les effets soient semblables à ceux observés lors d'une toxicité aiguë.  
  
 Sulfentrazone: Une exposition prolongée cause une diminution de la teneur en hémoglobine et de l'hématocrite, et une augmentation du poids de la rate et de l'hématopoïèse extramédullaire splénique à des doses élevées dans des études sur des animaux

**Mutagénicité** Pyroxasulfone, Sulfentrazone: Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

**Cancérogénicité** Pyroxasulfone: Augmentation de l'incidence de la vessie papillomes transitoire a été signalé chez les rats mâles dans l'étude de carcinogénicité de deux ans. Des preuves limitées d'effets cancérogènes.  
  
 Sulfentrazone: Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales.

**Effets neurologiques** Pyroxasulfone: Non neurotoxique.  
  
 sulfentrazone: Des signes cliniques de neurotoxicité chez des animaux de laboratoire ont été observés à des doses élevées.

**Toxicité pour la reproduction** Pyroxasulfone: Tout signe d'effet sur la fertilité ou de l'embryon n'ont pas été observés dans les études de reproduction chez le rat d'une génération et deux génération à la dose dont la toxicité générale chez les parents a été observée. Cependant, la toxicité du développement a été observée dans la descendance chez le rat. Peut être nocif pour l'enfant à naître.  
  
 Sulfentrazone: Pas de toxicité pour la reproduction.

**Toxicité pour le développement** Pyroxasulfone: Toxicité pour le développement a été observée chez la progéniture rat. Peut être nocif pour l'enfant à naître. Absence de tératogénicité chez les animaux.  
  
 Sulfentrazone: Le poids foetal a diminué; L'ossification squelettique retardée observée à des doses non toxiques pour la mère est des effets réversibles et une dose-réponse est établie; Malformations observées chez les foetus à des doses toxiques pour la mère et compatibles avec le mode d'action des inhibiteurs de la protoporphyrénine oxydase. Des tests de toxicité sur le développement et des résultats ont été obtenus pour la sulfentrazone avec du toluène présent comme impurété.

**STOT - exposition unique** Non classé.  
**STOT - exposition répétée** Non classé.  
**Effets sur les organes cibles** Pyroxasulfone: Foie, rein, Vessie, Système cardio-vasculaire. Sulfentrazone: Système hématopoïétique.

**Effets neurologiques** Pyroxasulfone: Non neurotoxique.

sulfentrazone: Des signes cliniques de neurotoxicité chez des animaux de laboratoire ont été observés à des doses élevées.

**Risque d'aspiration** Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Toluene 108-88-3		Group 3		

**Légende:**  
**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**  
 Groupe 3 - non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité**

<b>Sulfentrazone (122836-35-5)</b>				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	espèce	VALEUR	UNITÉS
Sulfentrazone	72 h EC50	Algues	32.8	mg/l
	48 h EC50	Crustacés	60.4	mg/l
	96 h LC50	Poissons	94	mg/l
	21 d NOEC	Poissons	5.9	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.51	mg/l

<b>Pyroxasulfone (447399-55-5)</b>				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	espèce	VALEUR	UNITÉS
Pyroxasulfone	96 h LC50	Rainbow trout	>2.2	mg/l
	96 h LC50	Bluegill sunfish	>2.8	mg/l
	48 h EC50	Daphnia magna	>4.4	mg/l
	96 h LC50	Algues	0.00079	mg/l

**Persistance et dégradabilité** Pyroxasulfone: Modérément persistant. Sulfentrazone: Persistant, Ne pas facilement hydrolyser, Ne se biodégrade pas facilement.

**Bioaccumulation** Pyroxasulfone, Sulfentrazone: La substance a un faible potentiel de bioaccumulation dans l'environnement.

**Mobilité** Pyroxasulfone, Sulfentrazone: Mobile, Peut atteindre les eaux souterraines.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes d'élimination** L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils.

**Emballages contaminés** Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rappelez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**DOT** Ce produit n'est pas considéré comme un produit dangereux, tel que défini par le Ministère des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185.

**TMD** Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas



applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Polluant marin** Pyroxasulfone, Sulfentrazone.  
**Désignation** UN3082, substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s. (Pyroxasulfone, Sulfentrazone), 9, III, Polluant marin

**ICAO/IATA**

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Désignation** UN3082, substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s. (Pyroxasulfone, Sulfentrazone), 9, III, Polluant marin

**IMDG/IMO**

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**No EMS** F-A, S-F  
**Polluant marin** Pyroxasulfone, Sulfentrazone  
**Désignation** UN3082, substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s. (Pyroxasulfone, Sulfentrazone), 9, III, Polluant marin

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

**Règlements fédéraux aux États-Unis**

**SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Toluene - 108-88-3	108-88-3	1-5	1.0

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

**Danger aigu pour la santé** Oui  
**Danger chronique pour la santé** Oui  
**Risque d'incendie** No  
**Risque de décompression soudaine** No  
**Danger de réaction** No

**Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Toluene 108-88-3	1000 lb	X	X	X

**CERCLA**

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)



Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Toluene 108-88-3	1000 lb 454 kg	

**FIFRA Information**

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certains exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

**MISE EN GARDE**

Nocif en cas d'ingestion, inhalé ou absorbé par la peau.

Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques. Ce produit est très toxique pour les algues et toxique pour les poissons et les organismes aquatiques.

**États-Unis - Réglementations des États**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Toluene - 108-88-3	Developmental

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Propylène glycol 57-55-6	X		X
Toluene 108-88-3	X	X	X

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	Inventaire TSCA (États-Unis d'Amérique)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Propylène glycol 57-55-6	X	X	X	X	X	X	X	X
Toluene 108-88-3	X	X	X	X	X	X	X	X

**Mexique - Classe**

Risque sérieux, classe 3

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
Toluene		Mexico: TWA 50 ppm Mexico: TWA 188 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Mexique - Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions pour la fabrication, le traitement ou l'utilisation - Quantités seuils	Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions - Quantités seuils
Toluene	1000	1000 kg/yr

